

DEMANDE D'USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC (ECHAFAUDAGES AVEC OU SANS TUNNEL PIÉTON, DÉPÔTS, BENNES, INSTALLATIONS DE CHANTIER, PONT-ROULANT, CAMION ÉCHELLE)

(cf. Règlement concernant l'usage du domaine public de la Commune de Moudon, entré en vigueur le 1er janvier 2023).

- Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être transmis au bureau technique au **minimum 2 semaines avant le début de toute occupation sur le domaine public communal**.
- Il devra respecter les conditions générales et sera obligatoirement accompagné d'un plan de situation.
- Aucun usage du domaine public n'est autorisé avant la délivrance de l'autorisation.

Localisation (rue et N°)

Période d'occupation	du		au	
Emplacement	Chaussée	Trottoir	Zone de verdure	Place de stationnement
Type	Echafaudage	Surface m ²	Echafaudage avec tunnel piéton	Surface m ²
	Dépôt	Surface m ²	Installation de chantiers	Surface m ²
	Benne	Surface m ²	Pont-roulant, camion-échelle	Quantité

Intervenant Raison sociale, adresse et nom du responsable tél . fixe / portable /Email Facturer à

**Maître de l'ouvrage/
requérant**

tél :

natel :

Email :

**Entreprise +
N° de contact sur
chantier 24h/24h**

tél :

natel :

Email :

L'entreprise demeure seule responsable envers la Commune de Moudon du respect des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public ou d'un fonds qui lui est assimilé, et des suites pénales ou juridiques en cas d'accident.

L'objet ne doit pas porter atteinte à la sécurité routière ou à l'ordre du public.

Tout usage accru du domaine public est soumis à une taxe d'occupation et un émolument administratif. La taxe est calculée selon le barème fixé dans le Règlement concernant l'usage du domaine public, téléchargeable sur le site www.moudon.ch

Le requérant déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public communal. Il s'engage à les respecter.

Lieu et date :

Signature manuscrite :

obligatoire si non numérique

ou

Signature numérique :

La demande **doit être retournée** par courriel

ou à securite@moudon.ch

Ne pas remplir, à compléter par l'autorité communale

Montant à facturer par la bourse communale :

Conformément à l'art. 9 des tarifs en matière d'usage du domaine public

Moudon, le

Service de sécurité publique:

Copie: bourse communale, ASP, voirie et espaces verts